

Fiche d'inscription / Renseignements Elève

En cas de changement, merci de le notifier par écrit à l'enseignant afin que la fiche soit modifiée (ajout, suppression de personnes, changements de numéros de téléphone...)

Photo
obligatoire

MATERNELLE

Nom de l'élève :

Prénom(s) :

Sexe : F/M

Date de naissance : / /

Lieu de naissance (Commune et numéro de département) :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Représentants légaux

Responsable légal 1 (ou mère) :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :


Adresse :

Code postal :


Commune :

Profession :

Catégorie socio-professionnelle (code) :

 **mobile :**

 **domicile :**

 **travail :**

mail : @

J'autorise la transmission de mes coordonnées à l'association des parents d'élèves (cocher pour autoriser)

Responsable légal 2 (ou père) :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :


Adresse :

Code postal :


Commune :

Profession :

Catégorie socio-professionnelle (code) :

 **mobile :**

 **domicile :**

 **travail :**

mail : @

J'autorise la transmission de mes coordonnées à l'association des parents d'élèves (cocher pour autoriser)

Situation familiale des parents de l'enfant :

mariés, vie maritale

célibataire

divorcés, séparés

veuf (ve)

En cas de séparation ou de divorce : (Merci de fournir une copie du jugement de divorce)

Qui exerce l'autorité parentale ? les deux le père la mère

Quel est le mode de garde ? Résidence habituelle chez le père chez la mère

garde alternée enfant en famille d'accueil - organisme : _____

Frère(s) et sœur(s) :

Nom / Prénom	Date de naissance	Classe	Ecole/établissement

Port de lunettes ? OUI NON à enlever pendant les récréations et les séances de sport ? OUI NON

Informations médicales à signaler (audition, orthophonie...) :

Demande de PAI : OUI (renouvellement) OUI (nouveau PAI) NON

PAI allergie alimentaire : OUI / NON Type d'allergie :

PAI asthme : OUI / NON PAI autre : OUI/NON (consulter votre médecin si besoin pour plus de précisions)

Restaurant scolaire : Oui Non Parfois Transport scolaire : Oui Non Parfois

Garderie du matin : Oui Non Parfois Garderie du soir : Oui Non Parfois

Autorisations diverses

Les autorisations sont **valables sur toute l'année scolaire de votre enfant.**

Si une personne se présente à l'école alors qu'elle n'apparaît pas dans la liste ci-dessous l'enseignant refusera de lui remettre l'élève.

Personnes autorisées à être contactées et/ou à venir récupérer l'enfant, autres que les responsables légaux :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant : : :	Nom : Prénom : Lien avec l'enfant : : :	Nom : Prénom : Lien avec l'enfant : : :
---	---	---



ASSURANCE DE L'ENFANT

Compagnie d'assurance.....
 Numéro de police d'assurance.....

Vous devez joindre impérativement une attestation d'assurance englobant « responsabilité civile et individuelle accident ».



En cas d'accident

Je soussigné(e), responsable de l'enfant donne à l'équipe enseignante l'autorisation de prendre les mesures pertinentes en cas de nécessité.
 J'autorise mon enfant à être transporté par le SAMU ou les pompiers vers l'hôpital le plus approprié (distance ou équipement spécifique).
Coordonnées du médecin traitant :

 Merville le Signature(s)



Droit à l'image

Dans le cadre des activités scolaires, j'autorise mon enfant à être filmé et photographié. OUI NON

Je m'engage également à ne pas diffuser les photos transmises par l'école. Leur diffusion engagerait ma propre responsabilité.

Merville le Signature(s)



Compétences citoyennes Charte de ponctualité

Ouverture du portail le matin :
 - 8h45 – 8h55 - Fin de classe 11h55

Ouverture du portail l'après-midi :
 - 13h45 – 13h55 - Fin de classe 16h10

J'ai pris connaissance des horaires de l'école. Je m'engage à les respecter pour ne pas mettre en péril l'organisation et la mise en sécurité des élèves.
Pour toute sortie sur le temps scolaire, merci de privilégier les horaires de récréation : 10h30-10h45 et 15h-15h15.

Merville le Signature(s)

Les renseignements donnés sont confidentiels.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.